



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2025

Présents : Sandrine GENEST, Michel PIALAT, Colette SUCHET, René ROUDIL, René SOULERIN, Danièle EVESQUE, Christian DOIZE, Elodie HILAIRE, Fabrice DOIZE, Christelle PEIS, David AUZAS, Vanessa MAISONNEUVE.

Excusés : Jean-Louis JOUVE (pouvoir à Colette SUCHET), Julie ROUDIER (pouvoir à Vanessa MAISONNEUVE), Nathalie ATAMNA (pouvoir à Christian DOIZE), Thierry BALAZUC (pouvoir à René SOULERIN).

Absents : Stéphane NURY, Christiane BRUN-CORNUT.

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative n°3,
- Dépenses d'investissement – avance sur Budget Primitif 2026,
- Renouvellement Ligne de Trésorerie Interactive,
- Subvention exceptionnelle,
- Locations salles – Tarifs exceptionnels,
- Avenant 1 à la convention de partenariat avec le centre socio culturel le Palabre,
- Convention de partenariat 2026 – 2029 avec le centre socio culturel le Palabre,
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent,
- Convention de mission de mandat entre le SEBA et la commune,
- Convention d'occupation du domaine public entre Territoire d'énergie et la commune suite au déplacement de la borne de recharge électrique,
- Questions diverses.

• Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Objet : Décision modificative n° 3

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 portant ajustement des crédits de fonctionnement et d'investissement, sans modification de l'équilibre global du budget.

1	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60612 - Fournitures non stockables - Energie	- 9 000,00 €	-	-	-
11 - Charges à caractère général	- 9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64131 - Personnel non titulaire – Rémunérat.	-	13 800,00 €	-	-
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
65311 - Indemnités de fonction (élus)	- 2 400,00 €	-	-	-
6558 - Autres contributions obligatoires	- 2 400,00 €	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	- 4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 13 800,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2031 - Frais d'études	-	22 000,00 €	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2324 - Subventions d'équipement versées	-	15 000,00 €	-	-

204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales constructions	- 15 000,00 €	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	- 15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions (en cours)	- 22 000,00 €	-	-	-
23 – Immobilisations en cours	- 22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 37 000,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Objet : dépenses d'investissement – Avance sur Budget Primitif 2026

Le conseil autorise, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement pour un montant maximal de 133 000 €, qui seront repris au Budget Primitif 2026.

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

Le conseil décide de contracter une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne (durée 12 mois, taux €STR + 1%, frais de dossier 500 €, commission de non-utilisation 0,20%) et autorise Mme le Maire à signer le contrat ainsi qu'à effectuer tirages et remboursements.

Objet : Subvention exceptionnelle à la pharmacie

Selon la délibération n° 28-2023 du 29 août 2023, la commune s'est engagée à soutenir la Pharmacie de Lachapelle-sous-Aubenas qui est dotée d'une télécabine de consultation, afin de palier à l'absence de médecin sur la Commune.

Dans l'optique de maintenir un service public auprès des administrés, Madame le maire propose de supporter une partie de la dépense, sous forme de subvention exceptionnelle de 3 600 € pour l'année 2024 (rappel) et le 1^{er} semestre 2025.

Le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 600 € à la Pharmacie de Lachapelle-sous-Aubenas pour la télécabine de consultation (année 2024 et 1er semestre 2025), les crédits étant inscrits au budget principal.

Objet : Tarifs exceptionnels de location de salles

Le conseil fixe des tarifs exceptionnels pour des locations de courte durée :

- Salle polyvalente : 200 €
- Centre intergénérationnel : 150 €

Ces tarifs s'appliquent pour une utilisation de quelques heures en journée.

Objet : Centre socio-culturel Le Palabre – Avenant n°1 à la convention 2023–2025

Le conseil autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 et décide la prise en charge communale de 23 € par journée d'animation et par enfant.

Objet : Centre socio-culturel Le Palabre – Convention 2026–2029

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat 2026–2029 pour l'accueil des enfants 3–11 ans et des jeunes 12–17 ans les mercredis et vacances scolaires et décide une participation communale forfaitaire de 23 € par journée/enfant, crédits à inscrire aux budgets annuels.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent

Le conseil approuve la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'ATSEM ainsi fixée à 30 heures 12 minutes à compter du 20 janvier 2026, sans suppression d'emploi ni perte d'affiliation à la CNRACL.

Objet : Convention de mission de mandat avec le SEBA

Le conseil approuve la convention de mission de mandat avec le SEBA pour la mise à la côte des ouvrages d'eau et d'assainissement lors des travaux de voirie (chemin du Cléaux, chemin du Gay, chemin de Lafarge, centre du village) et autorise Mme le Maire à la signer, le SEBA finançant 100% des travaux qui lui incombent.

Objet : Déplacement de la borne de recharge électrique

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 34-2017 du 14 septembre 2017, le conseil municipal autorisait l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) sur la place de l'alambic.

Madame le Maire informe que cette borne de recharge a été déplacé sur la place de la fontainette. Celle-ci relevant du domaine public, il convient d'autoriser le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) à l'occuper par convention.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public place de la Fontainette avec Territoire d'Énergie pour l'implantation de la borne de recharge, à titre gratuit et pour la durée de l'installation.]

Questions diverses

➤ Plan local d'urbanisme :

La Communauté de commune du Bassin d'Aubenas nous informe de l'arrêté 2025/47 portant prescription de la 2^{ème} modification simplifiée du PLU de la commune,

➤ Taxe d'aménagement :

La Communauté de commune du Bassin d'Aubenas informe les communes sur des retards importants dans les versements des produits de taxes d'aménagement. Une vérification des registres est en cours,

➤ Maison de santé :

La mairie a déposé un permis de construire pour le projet d'extension de la maison de santé,

➤ Permis de détention chien catégorisé & chien dangereux :

Un permis de détention est désormais obligatoire pour détenir un chien catégorisé. Le permis de détention est soit provisoire pour les chiens âgés de moins d'un an, soit définitif pour les chiens âgés de plus d'un an. Sa délivrance par le maire du lieu de résidence du propriétaire. Vous pouvez récupérer le dossier en mairie.

➤ Ressources Humaines :

Nous vous informons du départ de Christine FAURE, secrétaire en charge des finances. Elle sera remplacé par Aurore QUILLET qui bénéficiera d'un tuiage la première quinzaine de janvier,

➤ Festivités ou événements à venir :

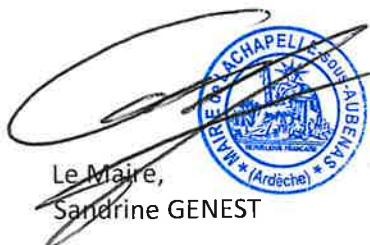
- Le marché de Noël a eu lieu le 29 novembre 2025 (organisé par l'Amicale Laïque). Ce fut un grand succès avec 40 exposants, une exposition de lego, une tartiflette préparée par les soins de Nicolas, notre cuisinier et un concours des meilleurs bûches confectionnées par les enfants. La chorale des enfants dirigée par Paulette ANGLADE et Marie-Henriette HILAIRE a enchanté le public. La soirée s'est clôturée par une magnifique feu d'artifice.
- Concertation publique n°2 concernant le projet d'amélioration des espaces publics du village le jeudi 4 décembre 2025 à partir de 17h30 en salle du conseil.
- Téléthon : il aura lieu le 6 décembre matin, organisé par l'amicale des Pompiers de Lsa. Il sera préparé boudins, saucisses et criques, venez nombreux,
- Repas des ainés : le 6 décembre, le repas sera préparé par Nicolas et sera servi par les élus et les membres du CCAS avec un spectacle musical composé de 4 musiciens de VINEZAC,
- 80 colis seront distribués pour les personnes ne pouvant se rendre au repas et 174 gouters pour les enfants de l'école du Vinobre avec la venue du Père Noël le vendredi 19 décembre,
- Le 7 décembre, élection de « Super Mamie » nationale. Pour rappel, super Mamie Ardèche est Rolande CHAIX. Soyez nombreux à la soutenir,
- Le 20 décembre, l'AFM Téléthon 07 sera présente à l'espace intergénérationnelle pour récupérer les fonds obtenus lors des téléthons dans la partie sud du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Lachapelle-sous-Aubenas

Le 12/01/2026

La secrétaire de Séance
Colette SUCHET



Le Maire,
Sandrine GENEST